

Visioconférence « Manufacture de proximité »

lundi 13 décembre 2021

Nous avons souhaité aborder ce thème en visioconférence car vous êtes nombreux à envisager une candidature sur ce dispositif dont il convient de bien cerner les enjeux afin de mesurer sa pertinence compte-tenu de la vocation de votre tiers-lieu.

Cette note vise à synthétiser les grands thèmes abordés durant la visioconférence par les intervenants mais également par les participant.e.s au travers des questions qu'ils ou elles ont pu poser.

Objectifs

- Cerner les enjeux du dispositif "Manufactures de proximité"

Partenaires

Cécilia Quay-Chatelet, Chargée du programme "Manufactures de proximité" chez France Tiers-Lieux.

Grands axes évoqués

Tiers-lieux dédiés à la production, qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle, les Manufactures sont des ateliers de fabrication qui se destinent en priorité à des entrepreneurs (TPE, artisans...) en leur donnant accès à des machines mutualisées, un écosystème de compétences et un environnement dynamique, propice à la création et au développement de leur activité.

Le Premier Ministre a annoncé la labellisation de 100 manufactures d'ici le printemps 2022. Désormais, l'objectif est d'aller au-delà des 100 manufactures.

Préfiguré par France Tiers-Lieux, le dispositif est porté par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le Ministère de l'économie dans le cadre de France Relance. Il est envisagé comme un trait d'union entre l'aménagement de territoire, la consolidation du maillage en tiers-lieux et le rayonnement économique.

Qu'est-ce qu'une "Manufacture de proximité" ?

- Implantée **prioritairement sur des territoires fragiles** (petites et moyennes villes, zones rurales, Quartier Politique Prioritaire de la ville) : ce point n'est pas un critères d'éligibilité

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »



- Proposant des **espaces de travail mutualisés** (logique tiers-lieux : encourager la mutualisation d'espaces, d'équipement machines, de services -production, prestation inclus- et d'activités) à destination d'une **communauté professionnelle** :
 - artisans (réparation d'objet et valorisation de déchets inclus surtout que les enjeux de circuit court et réemploi font parti des focus)
 - entrepreneurs du faire dans l'idée qu'ils produisent localement des objets manufacturés
- Permettant aux professionnels comme à d'autres acteurs du territoire de **monter en compétences et de susciter des vocations** :
 - animer une communauté d'acteurs qui aura pour objet l'échange, la montée en compétences, de répondre à des commandes conjointes...
 - il y a une tendance à la reconversion dans l'artisanat paradoxalement certains métiers restent invisibilisés, il s'agit de proposer de la sensibilisation, vulgarisation, de la formation pour rencontrer aussi bien des scolaires que les habitants
- Intégrant des parties prenantes variées, publiques comme privées, dans une démarche de **coopération territoriale** (il s'agit de s'inscrire dans un tissu socio-économiques existant, de répondre à des besoins filières, formation...) **et de gouvernance partagée** (gouvernance et/ ou partenariats)

Comment candidater ?

Il est possible de répondre en consortium. Dans ce cas, concernant la matrice budgétaire, il faut budgéter le projet et non pas un budget pas structure.

3 volets :

1. subvention à l'amorçage : consolider les modèles économiques, jusqu'à 200 000 moyenne à 100 000
2. subvention à l'investissement : équipement jusqu'à 300 000 moyenne 150 000
3. subvention ingénierie : accompagnement incubation accélération sur 4 mois arbitrage puis accompagnement sur mesure pour 2 ans

La moyenne globale est de 266 000 € / projet.

Les critères : **Le programme a vocation à accompagner des projets existants pas émergents**

!

- soit on est en maîtrise du foncier, soit on est en négociation (extension, nouveau local) alors il faut justifier de la négociation en cours (mail, courrier) et/ou recherche de financement (si autorisations, alors justifications aussi)
- numéro SIRET
- identification de Ressources Humaines : si basée sur l'effectif existant il faut justifier la ventilation des activités sur l'équipe, si recrutement envisager il faut adresser la ou les fiches de poste en vue du recrutement

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »



- territoire (la répartition territoriale a été un sujet entre les 2 comités sélection, ils ont révisé leur critère d'une manufacture par département qui n'était finalement pas pertinent)
- économiques et sociaux : la diversification du modèle économique est étudiée ; faut-il choisir une filière ou miser sur le multi-filière ? Il n'y a pas de vérité, l'enjeu est de répondre à des problématiques de territoire.
- expérience, recul
- tiers-lieu
- contribution au réseau régional des Manufactures de proximité

Plusieurs vagues de sélection de projets (calendrier indicatif)

- ~~Vague 1 : dépôt 4 novembre 2021 - midi~~
- Vague 2 : dépôt 13 janvier 2022 - midi
- Vague 3 : dépôt 3 mars 2022 - midi

Rendez-vous sur la plateforme Démarches simplifiées [CANDIDATER](#)

Processus de sélection

1. pré-instruction par France Tiers-Lieux pour avis consultatif
2. jury
3. oral si nécessaire
4. jury
5. incubation 4 mois
6. arbitrage
7. accompagnement sur mesure durant 2 ans

Composition du comité :

- Ministère de l'économie
- Institut National des Métiers d'Art
- Réseaux Régionaux de tiers-lieux
- Chambres consulaires : CMA, CCI, CRESS
- Réseau Français des Fablabs

Programme d'ingénierie

L'incubation sera structurée en plusieurs promos.

Sujets d'accompagnement pressentis :

- renforcer l'écosystème de son projet
- maîtriser son foncier (pour négocier des conditions avantageuses)
- consolider son modèle économique et financier
- organiser la structuration juridique
- aménager sa manufacture : usages, équipement

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »



- développer son offre de services et fédérer sa communauté
- communiquer autour de son projet
- définir et structurer une démarche de mesure d'impact social et environnemental

Il est prévu en moyenne de 1,5 jour / module et des visites apprenantes dans des tiers-lieux.

L'accompagnement sur mesure fonctionnerait avec un crédit de jours sur 2 ans pour mobiliser des experts référencés dans un annuaire en fonction des problématiques. Concernant la modalité de recrutement de ces experts, la réflexion est en cours.

Madame ECHO

Cécilia encourage à prendre contact avec les lauréats de la première vague pour prendre conseil et avis d'autant qu'il y a un enjeu à faire réseau entre Manufactures.

Sur la vague #1, 49 candidatures reçues dont

- 8 en RNA
- 9 membres d'un PTCE
- 10 labellisés Fabrique de territoire

> il y a un enjeu de juste répartition, si vous êtes l'un / l'autre / les deux n'est pas excluant !

Sur les filières, il y a une large représentation avec une surreprésentation concernant le bois et le textile.

> il y a un enjeu à couvrir les secteurs culturels et agricoles !

REX La Cabane

territoire touristique avec une production locale moins vive, moins mise en valeurs passionnés, pro, coworking : briques de modèle éco riche
 aventure familiale : dimension humaine et qualitative
 filière bois avec des axes de développement en lien avec la CAE Coop&Bât
 besoin d'ingénierie, bonne connaissance de leurs besoins et limites, humilité

Bonus

[page ressources de l'ANCT sur le dispositif](#)



Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »

